

REF : FM/MP 202

Magny-Cours, le 21 Novembre 2018

Madame, Monsieur,

Le Concours Général Agricole pour sa 128<sup>ème</sup> édition se tiendra dans le cadre du Salon International de l'Agriculture – Paris Porte de Versailles du 23 février au 3 mars 2019.

### 1-Organisation

**Pour cette nouvelle édition, la Charolaise joue la carte de la nouveauté ! Le Concours Charolais se déroulera dès le premier week-end de l'ouverture du Salon, à savoir le dimanche 24 février de 14h30 à 17h30.**

Notre race dispose de 47 places avec rotation, décomposées de la façon suivante :

- 41 reproducteurs accompagnés de 6 génisses ou vaches de moins de 8 ans avec de bonnes aptitudes bouchères (conformation U+, E-, E=) inscrites au Livre Généalogique (Livre A+) seront exposés dès l'ouverture du salon jusqu'à la rotation (mardi en soirée)

A partir de mercredi :

- la race charolaise sera présente avec 6 animaux reproducteurs. **Les animaux restant jusqu'à la fin du salon seront sélectionnés parmi tous les premiers prix par la commission de sélection le soir à l'issue du concours.**

**Le conseil d'administration, conscient des difficultés que cela peut soulever au niveau de l'hébergement, a décidé de réserver un appartement et de le prendre en charge.**

### 2-Engagement

Pour engager vos reproducteurs au Concours Général Agricole Charolais 2019, il vous suffit de nous retourner avant le **10/12/2018** le formulaire **de proposition d'engagement dûment complété, y compris vos coordonnées (numéro de téléphone portable et adresse mail)**

Toutes les communications relatives au sanitaire, de la date et heure du passage de la Commission de Sélection se feront par mail et/ou téléphone.

Nous vous conseillons de déclarer les animaux que vous souhaitez présenter pour le Concours Général Agricole 2019 ; même si votre décision n'est pas définitivement arrêtée ; puisqu'il est possible de désengager vos animaux avant le passage de la sélection des animaux.

Vous trouverez ci-joint les conditions d'engagement des animaux.

### 3-Aide financière

A l'écoute de ses adhérents, le Herd Book Charolais souhaite accompagner les éleveurs qui font la promotion de la race à l'occasion de ce grand événement. **Le Conseil d'Administration a donc validé une aide financière de 466€/femelles, pour une participation de 15 femelles suivées.**

Toutes les informations concernant le SIA vous seront communiquées le matin de la vente de la Station d'Evaluation « Bien naître » du Marault, soit le jeudi 24 janvier à Magny Cours.

Comptant sur votre compréhension.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Président,

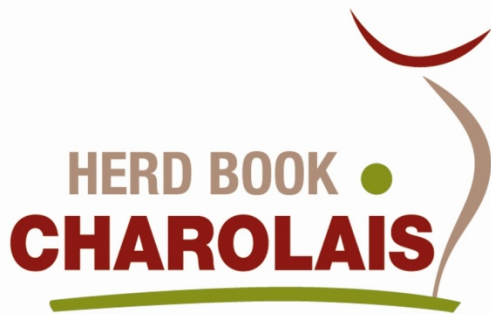
P. LANGEVIN

HERD BOOK CHAROLAIS – Association loi 1901- Siret 778 468 009 000 23

Agropole du Marault 58470 Magny-Cours

Tél : +33(0)3 86 59 77 00 - Fax : +33(0) 3 86 59 77 19

Site : [www.charolaise.fr](http://www.charolaise.fr)



**CONCOURS GENERAL AGRICOLE DE LA RACE BOVINE CHAROLAISE**  
**Salon International de l'Agriculture – 24 février 2019**  
**Paris Porte de Versailles**

Pour sa 128<sup>ème</sup> édition, le Concours Général Agricole se tiendra dans le cadre du Salon International de l'Agriculture – Paris Porte de Versailles du 23 février au 3 mars 2019, **dans le Pavillon 1.**

Le **concours général charolais** aura lieu le **dimanche 24 février de 14h30 à 17h30**

**Composition des sections**

**Mâles**

- 1<sup>ère</sup> section - M1 : mâles nés du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2017
- 2<sup>ème</sup> section - M2 : mâles nés du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 juillet 2016
- 3<sup>ème</sup> section - M3 : mâles nés du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 juillet 2015
- 4<sup>ème</sup> section - M4 : mâles nés avant le 1<sup>er</sup> août 2014

**Femelles**

- 1<sup>ère</sup> section - F1 : génisses nées du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2017
- 2<sup>ème</sup> section - F2 : vaches suitées nées du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 juillet 2016
- 3<sup>ème</sup> section - F3 : vaches suitées nées du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 juillet 2015
- 4<sup>ème</sup> section - F4 : vaches suitées nées du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 juillet 2014
- 5<sup>ème</sup> section - F5 : vaches suitées nées avant le 1<sup>er</sup> août 2012

**Les veaux des vaches suitées devront être nés du 01/08/2018 au 07/02/2019.**

En fonction du nombre d'engagements, les sections pourront être redéfinies ou supprimées pour disposer d'au minimum 3 animaux dans une même section.

## Conditions d'engagement des animaux

1. Seuls les éleveurs adhérents du Herd Book Charolais peuvent présenter des animaux.
2. Tout animal certifié A+ par le HBC peut être présenté à la commission de sélection pour concourir au Concours Général Agricole 2019 du Salon International de l'Agriculture. Les animaux certifiés A+ n'ayant jamais participé à un concours reconnu, peuvent également être présentés à la commission de sélection.
3. Les animaux engagés doivent obligatoirement avoir été soumis au contrôle de performances l'année de leur naissance : poids naissance, poids à 210 jours connus.
4. Les femelles âgées de plus de 3 ans 6 mois doivent avoir obligatoirement reproduit. Pour chacune d'elles, le rapport

$$I = \frac{\text{Âge au 28 février} - \text{âge au 1er vêlage}}{\text{Nombre de vêlages}}$$

doit être inférieur à 540 jours. L'avortement accidentel peut être considéré comme vêlage. Toutes justifications (déclarations de naissance notamment) doivent être jointes à l'appui du dossier.

5. Aucune femelle césarisée ne sera acceptée au concours
6. Les animaux doivent appartenir depuis cinq mois au moins, à la date d'ouverture du Concours Général Agricole, à l'éleveur ou à l'agriculteur, à la Société, à l'Association ou au Syndicat d'Élevage résidant en France qui les engage.
7. Seuls, les animaux ayant remporté un prix de Championnat en 2018 pourront prétendre à un Rappel de Championnat en 2019. Un animal ayant remporté un prix de Championnat ou un Rappel de Championnat aux Concours de Paris antérieurement à 2017, aura la possibilité de concourir de nouveau en section.

## Commission de sélection des animaux

Une commission de sélection mandatée par le Conseil d'Administration du HBC et dont la décision est souveraine visitera tous les animaux début janvier (du 7 au 11 janvier) pour obtenir une présentation raciale de qualité.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir contacter les services du HBC au **03 86 59 77 07**.